# Entretien d'évaluation. Accident de service (en principe non)

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - Jurisprudence

***Sauf exception, un entretien d'évaluation ne peut être considéré comme un événement soudain et violent susceptible d'être qualifié d'accident de service.***

Le Conseil d'État rappelle qu’un accident de service est un événement survenu à une date certaine, par le fait ou à l'occasion du service, ayant entraîné une lésion, quelle que soit la date d'apparition de celle-ci.

Toutefois, un entretien, notamment d'évaluation, entre un agent et son supérieur hiérarchique ne peut être considéré comme un événement soudain et violent susceptible d'être qualifié d'accident de service, sauf si le supérieur hiérarchique a eu un comportement ou des propos excédant l'exercice normal de son pouvoir hiérarchique (CE, 3 juillet 2024, *Mme B.*, n° 474342).